

PLAN DE RELANCE DU GOUVERNEMENT (1/2)

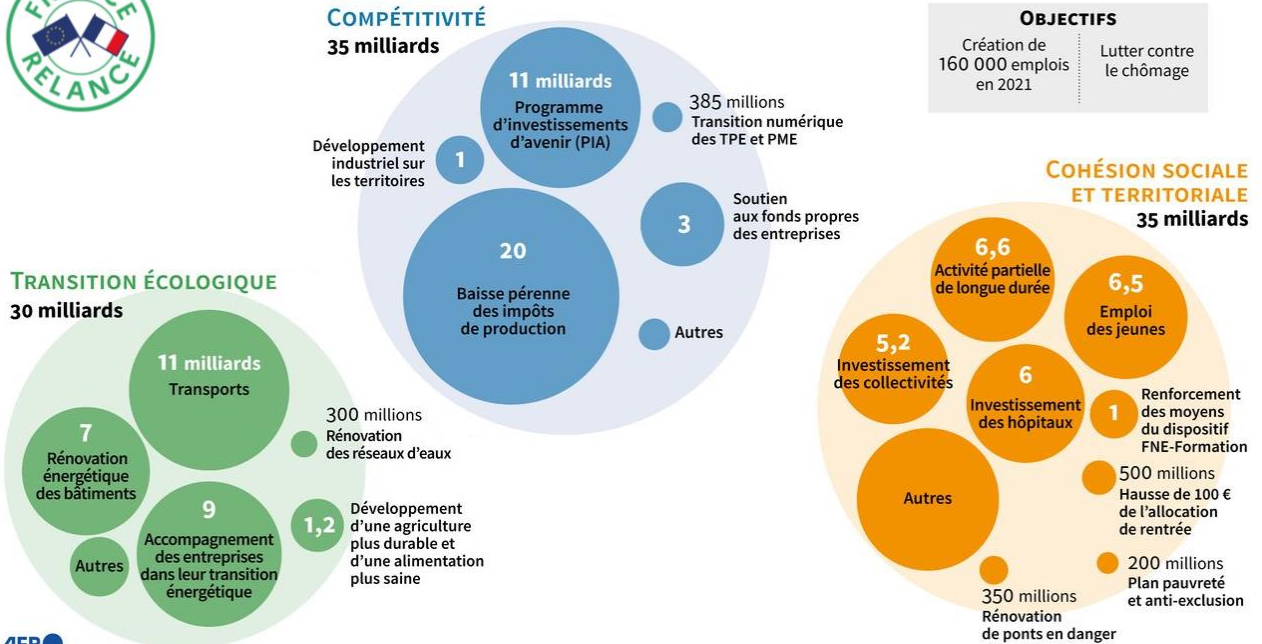
Un plan massif de réactivation ciblée de l'offre, évitant l'écueil de la relance par la consommation

- Un plan supplémentaire de **100 Md€ représentant 4% du PIB**, soit quatre fois le plan de relance de 2008 : «Après la sauvegarde (...), la consolidation et l'offensive», accélérant la transformation de l'économie
 - Pour retrouver d'ici à fin 2022 le niveau de PIB de fin 2019, en effaçant la perte d'activité de la crise
 - Pour créer les emplois de demain (économie verte...), avec la création de 160.000 emplois dès 2021
 - Un financement de **20 Md€ par BPI / CDC et un impact de 80 Md€ sur les finances publiques**, financé pour moitié (40 Md€) par l'Union Européenne
 - Avec **30%** du montant devant être « engagé » dès 2021, en privilégiant les projets déjà lancés
- Une stratégie de compétitivité et de stimulation des investissements « d'avenir » plutôt qu'une relance de la consommation qui présentait un double risque de perte en ligne via les importations et via l'épargne
 - Deux tiers des 100 Md€ arbitrés vers l'amélioration de la compétitivité et les secteurs «d'avenir»**, ce plan étant cependant assez équilibré entre des mesures d'offre (60%) et de demande (40%)
 - Une place centrale réservée au tissu productif et spécifiquement aux TPE-PME et ETI**
 - Par des mesures de soutien direct : baisse massive des impôts de production, aide au renforcement des capitaux propres, mesures sectorielles (automobile, aéronautique, tourisme...)
 - Par une aide à la modernisation : transition énergétique des entreprises, investissements d'avenir
 - Par des mesures indirectes : formation, R&D, demande publique (hôpitaux, collectivités, transports)
- Un tiers du plan (30 Md€) axé sur la transition écologique** pour « décarboner » les activités productives

Effets potentiels et limites

- Après le plan d'urgence qui s'est en partie substitué à une économie marchande bloquée, le plan de relance vise plutôt à donner une impulsion et à renforcer la dynamique du rebond puis à créer les conditions d'une croissance potentielle plus soutenue en réorientant l'appareil de production (nouvelles technologies, transition énergétique) et en renforçant l'attractivité territoriale (formation, fiscalité...).
- Un processus nécessairement progressif avec **des effets à partir de 2021 et surtout 2022, voire au-delà**
 - Des délais bureaucratiques, réglementaires et liés à la validation des dispositifs d'aide par Bruxelles
 - Des projets d'investissement ou de transformation longs à élaborer, à arbitrer et à mettre en œuvre
 - Un impact décalé dans le temps pour les actions structurelles (recherche, innovation, formation...)
- Des limites et des risques propres à l'exercice**
 - Le plan ne peut pas se substituer à une réforme structurelle et traiter tous les sujets critiques
 - Avec une situation de départ des entreprises très dégradée, **sera-t-il suffisant pour les faire renouer avec la croissance et assez judicieux pour aider les entreprises saines sans soutenir les zombies ?**
 - Une forme de retour au principe d'économie administrée et de la planification «top down»
 - Des choix stratégiques et une allocation de moyens définis par l'Etat** (hydrogène, batteries, pharmacie...) dont seul l'avenir dira s'ils étaient les plus adaptés, avec un risque de saupoudrage
 - Une hypothèse forte – et discutable – de financement du déficit public lié au plan par un surcroît de croissance d'ici à 2025

France Relance : 3 volets, 100 Md€ sur deux ans



PLAN DE RELANCE DU GOUVERNEMENT (2/2)

Focus entreprises : renforcement et investissement



- **Fiscalité : baisse des impôts de production** (20 Md€) profitant à 75% aux TPE-PME et ETI
 - Cette mesure répond surtout à un **manque latent de compétitivité des entreprises françaises** (surtout industrielles) dont le taux de marge est inférieur à leurs consœurs européennes
 - 10 Md€/an de baisse d'impôt dits de production (*ie* déconnectés des bénéficiaires)
 - ➔ Cette mesure est plus directe et lisible que le CICE mais non financée au-delà de 2022



- **Financement : renforcement des fonds propres** (3 Md€ sous forme de garanties)
 - La hausse exceptionnelle de l'endettement depuis début mars et la récession fragilisent le bilan des entreprises et menacent leur solvabilité et leurs investissements futurs
 - **Label « France Relance »** pour les fonds d'investissement qui visent *in fine* un renforcement des (quasi-)fonds propres des TPE/PME et ETI
 - **Prêts participatifs** octroyés par les banques et soutenus par une garantie de l'Etat.
 - ➔ Un effet de levier attendu pour atteindre 20 Md€ de (quasi-)fonds propres qui dépendra des conditions de la garantie d'Etat et un risque de mise en œuvre trop tardive



- **Transition énergétique des entreprises et investissements d'avenir** (environ 22,5 Md€)
 - **Améliorer la compétitivité des entreprises et créer un écosystème favorable à l'innovation et à la transition énergétique** alors que la récession éloigne les entreprises de ces enjeux
 - décarbonation de l'industrie, programme d'investissement d'avenir – PIA 4, transition agricole, plans sectoriels (auto, aéronautique, ...), produits Climat de Bpifrance, ...
 - ➔ Risque « top-down » de soutien à des projets peu efficaces / non prioritaires pour les entreprises



- **Investissement public : un soutien par la demande** (environ 26,5 Md€)
 - **Stimuler la demande aux entreprises** et encourager la confiance en orientant l'offre
 - Investissements dans le transport ferroviaire, la santé, la rénovation thermique...
 - ➔ Une demande s'adressant surtout à des entreprises françaises, mais à quel horizon : 2023-24 ?



- **Soutien indirect via le marché du travail et la formation** (environ 13,5 Md€)
 - **Limiter les licenciements** et les reports/annulations d'embauches, améliorer l'adéquation de la main d'œuvre aux besoins des entreprises
 - Activité partielle, aide à l'apprentissage et à l'emploi des jeunes, formation professionnelle...
 - ➔ Forte efficacité pour limiter la perte en capital humain et en croissance potentielle des entreprises

Focus logement : dans l'attente du PLF pour 2021

Rénovation énergétique des bâtiments existants

- Prime simplifiée et amplifiée de rénovation énergétique MaPrimRénov, étendue à l'ensemble des ménages, aux bailleurs privés et aux copropriétés à compter du 1er janvier 2021 (2,5 Md€). *Objectifs : transition énergétique, relance de la demande, baisse du coût d'usage du logement pour les ménages*
- Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux (**500 M€**) : solutions « industrielles » de rénovation énergétique (globale) très performante (consommation nette d'énergie nulle). *Objectifs : lutte contre le réchauffement climatique et l'étalement urbain, réduire la vacance de logements sociaux inadaptés et de mauvaise qualité, maîtriser les charges des locataires*

Biodiversité, densification et renouvellement urbain. *Objectif : lutte contre l'artificialisation des sols*

- Fonds de **300 M€** dédié au recyclage des friches et du foncier artificialisé
- Aide à la densification de **350 M€** : favoriser la sobriété foncière et le développement d'équipements publics et autres aménités en encourageant les élus locaux à octroyer plus de permis

Ce plan ne peut pas à lui seul relancer le logement, et encore moins la filière de la construction : le marché concerné est trop étroit (pour mémoire l'ensemble des crédits travaux représente 5% des crédits habitat en 2020) et ses effets ne se matérialiseront qu'à moyen terme. Le temps de transmission d'une politique foncière à la construction est *a minima* de 2 à 3 ans et le marché de la transition énergétique ne pourra tenir ses promesses que s'il s'inscrit dans un **écosystème produisant un climat de confiance** via la certification, la qualité d'exécution et l'efficacité économique.

Ce plan vient surtout soutenir la Stratégie Nationale Bas Carbone du gouvernement, dont l'ambition est d'être la première grande économie européenne à atteindre la neutralité carbone en 2050. Il confirme l'impulsion donnée depuis plusieurs années par le gouvernement en direction de la transition énergétique et de la densification urbaine. **Cette orientation**, couplée aux mesures du HCSF sur le crédit, **risque de renforcer la contraction du secteur de la maison individuelle et de freiner l'accession des ménages modestes.**

Les mesures concernant véritablement la relance du logement et de la construction sont reportées à l'automne avec l'adoption du projet de loi de finance pour 2021. Le plus probable à ce stade est le prolongement au-delà de 2022 des dispositifs PTZ (prêt à taux zéro) et Pinel (investissement locatif) dans des conditions qui pourraient être légèrement plus favorables.